Jacqueline Pridigat
Naturopathe
Accompagnatrice jeûne-rando

FICHE D'INSCRIPTION (1/2)

Cure Reliance - Jeûne au jus, yoga & randonnée

Pour confirmer votre inscription à un séjour Reliance, merci :

- d'imprimer la fiche d'inscription et de remplir dûment les 2 pages.
- de me la remettre en mains propres ou de l'envoyer par courrier postal à **Jacqueline Pridigat, 46 rue des Foisses,63170 Aubière.**
- de régler les arrhes comme indiqué page 2.

VOUS

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

E-mail :

VOTRE SÉJOUR

Je m'inscris à la cure Reliance du : / /

Votre chambre (cocher la chambre choisie) :

- ☐ **Individuelle, lit double, salle de bain et WC privatifs :** 1100€ TTC
- ☐ **Individuelle, lit double, salle de bain sur le pallier :** 1000€ TTC
- ☐ **Double, lit simple, salle de bain et WC privatifs** : 950€ TTC
- ☐ **Double, lit simple, salle de bain et WC sur le pallier :** 900€ TTC
- ☐ **Triple, lit simple, salle de bain et WC privatifs :** 850€ TTC

Selon disponibilités, les inscriptions se font par ordre de réception de la fiche et des arrhes.

FICHE D'INSCRIPTION (2/2)

Cure Reliance - Jeûne au jus, yoga & randonnée

PAIEMENT (en 3x)

2 versements d'arrhes à l'inscription :

- **300€** (chèque, espèces ou virement bancaire*) peu-importe la chambre choisie, à Jacqueline Pridigat.

IBAN : *FR76 3000 3020 4800 0200 3236 703* **BIC :** *SOGEFRPP*

- ***450€***, ***400€***, ***350€*** ***ou*** ***310€*** (selon le type de chambre choisie) au Gîte l'Ancien Relais de Poste par virement bancaire.

IBAN : *FR 76 1695 8000 0138 0836 3638 613* ***BIC :*** *QNTOFRP1XXX*

Solde : à Jacqueline Pridigat, selon le type de chambre choisie (voir code couleur) et à régler le jour de votre arrivée à la cure en chèque ou espèces (**350€**, **300€**, **250€**, **240€**)

Massages bien-être : vous pourrez réserver sur place des massages bien-être avec Justine (1h - 80€) à régler sur place, en option.

CONDITIONS ANNULATION

Par l'organisateur :
La cure est assurée à partir de 6 personnes inscrites. L'organisateur se réserve le droit d'annuler 30 jours avant la date du début de séjour, sans frais, si ce seuil n'est pas atteint. Les arrhes seront alors remboursées.

Par le stagiaire :

- à plus de 30 jours : remboursement intégral des arrhes.
- entre 30 et 15 jours avant : remboursement de 50% des arrhes.
- entre 15 jours et la date d'arrivée prévue : aucun remboursement.

Signature :

La signature de cette fiche vaut pour acceptation des conditions d'inscription et d'annulation.